



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Notion d'offre raisonnable d'emploi - inscription à Pôle emploi

Question écrite n° 32483

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur l'incompréhension exprimée par certaines entreprises de sa circonscription qui peinent à recruter des salariés, alors même qu'elles proposent des contrats en CDI à des personnes qui disposent des compétences et de l'expérience requises mais qui préfèrent s'inscrire à Pôle emploi plutôt que d'accepter leurs offres. Alors que, depuis le 1er janvier 2019, un décret relatif à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel remanie en profondeur la notion d'offre raisonnable d'emploi pour les bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi, elle lui demande de lui indiquer si elle envisage d'étendre ce dispositif aux personnes qui entreprennent des démarches pour s'inscrire à Pôle emploi afin de les inciter à accepter les offres sérieuses des entreprises à la recherche de main d'œuvre qu'elles auraient reçues préalablement à leur inscription.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32483

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6627

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)